

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2026.023

Nombre de
Conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Votants : 15

Objet:
**Délégation du Conseil
Municipal au Maire :
dons et legs**

L'an deux mil vingt-six, les vingt-cinq mars, à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2026

Étaient présents : CARMELLINO-DIBON Bruno, CARMELLINO-DIBON
Claire, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian,
FLEURIER Lynda, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, GUILLIER
Vincent, JALBY Jean-Paul, LAPORTE Alexandre, MAZOUZ Josiane, NOEL
Patrick, PETIT Jean-Pierre, THOMAS Corine.

Absent avec procuration : /

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : Mme GANA Dominique

Vu :

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L
2122-22 et L. 2122-23 ;

En application de l'article L.2122-22 alinéa 9 du Code Général des Collectivités
Territoriales, afin d'encaisser plus facilement et plus rapidement les dons faits à la
Commune de Saint-Satur, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de lui
déléguer, pour la durée de son mandat, le pouvoir d'accepter les dons et legs qui ne
sont grevés ni de conditions, ni de charges.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition précitée.

AUTORISE que la présente délégation soit exercée par le suppléant de Monsieur le
Maire en cas d'empêchement de celui-ci.

la Secrétaire, Mme GANA Dominique

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 26 mars 2026



Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 26 mars 2026
le Maire, Christian DELESGUES

